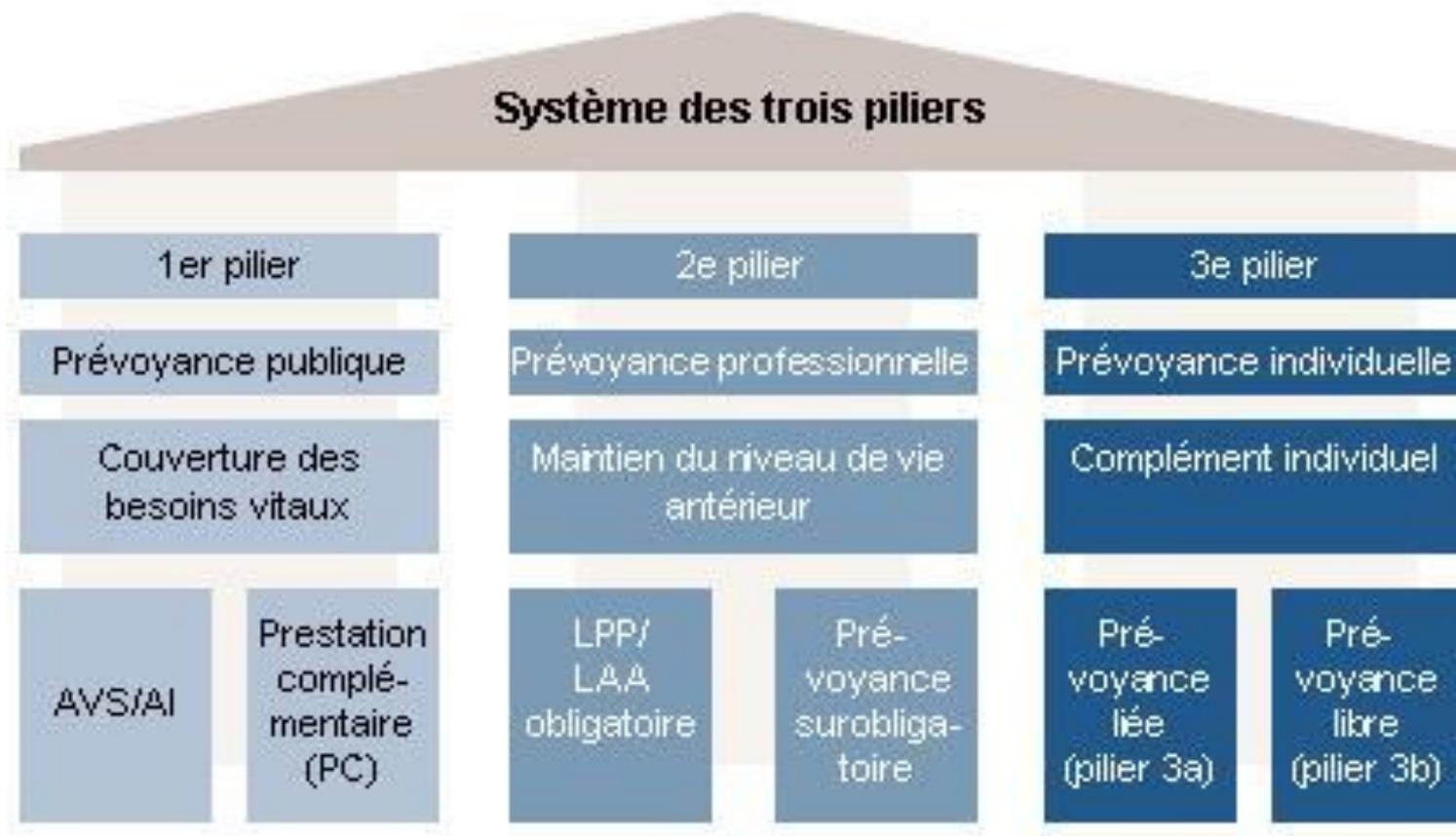
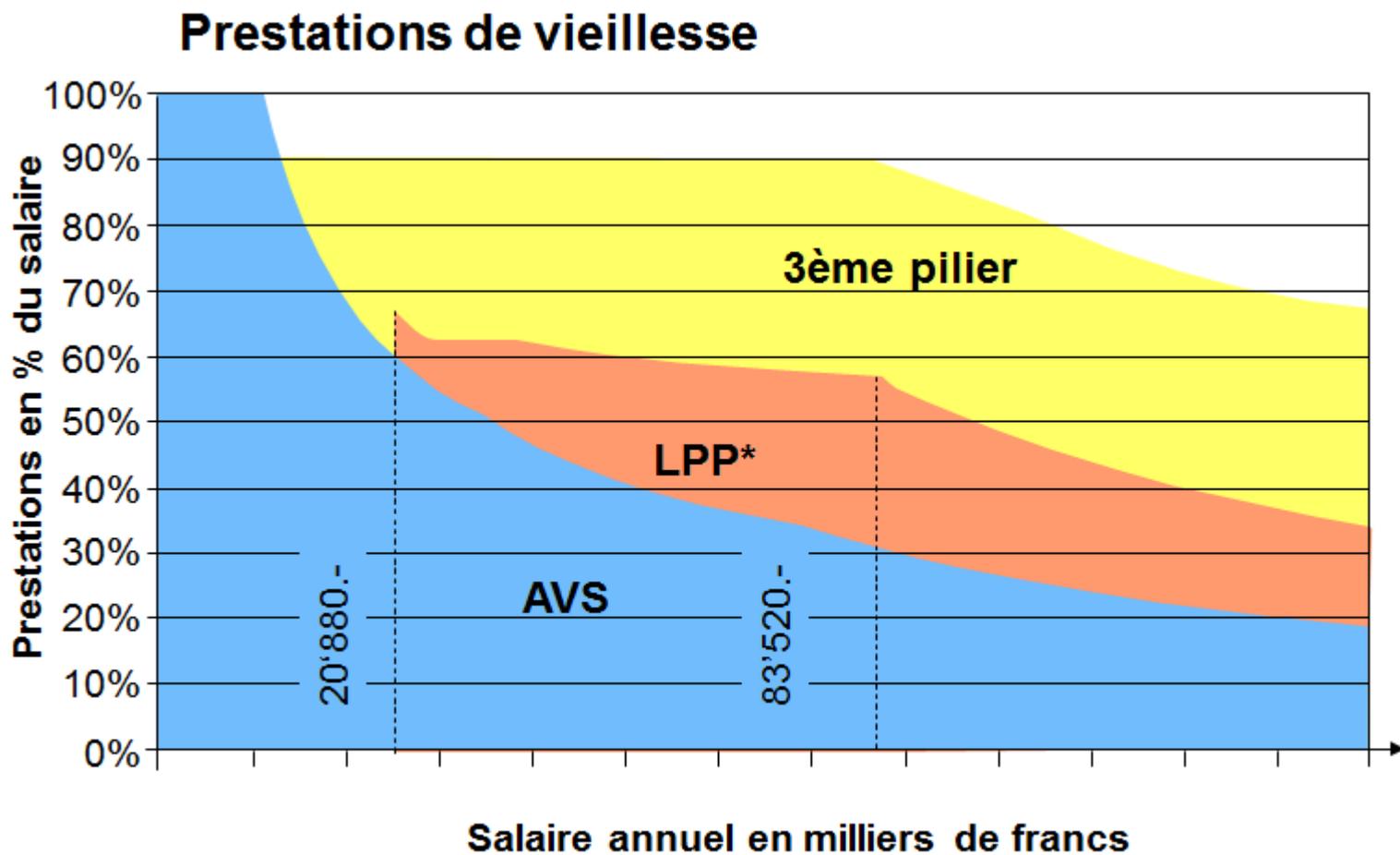


Planification de la retraite

Les 3 piliers



Les 3 piliers



*Minimum LPP

AVS

Systeme de répartition :

- Les cotisations 2011 des actifs servent à payer les prestations versées aux bénéficiaires en 2011

AVS

Voir Memento 3.01

Rente simple entière minimale 2011 :	CHF	1'160
Rente simple entière maximale 2011 :	CHF	2'320
Pour un couple, maxi pour les 2 rentes individuelles :	CHF	3'480
Condition pour obtenir une rente entière → 44 (43) années de cotisations		
Condition pour obtenir une rente maximale → Revenu annuel moyen déterminant (2011) : y compris revalorisation et moyenne des BTE	CHF	83'520
Facteur de revalorisation des revenus pour un assuré né en 1946 (65 ans en 2011) : 1.319 → Revenu annuel moyen avant revalorisation :	CHF	63'321
Moyenne des Bonifications pour Tâches Educatives (BTE) avec 2 enfants nés avec <u>2 ans d'écart</u>	CHF	8'542
→ <u>Salaire annuel moyen nécessaire</u>	<u>CHF</u>	<u>54'779</u>

Age flexible de la retraite

- Anticipation de 1 ou 2 année(s) complète(s)
→ réduction de rente à vie de 6.8 % par année d'anticipation
- Ajournement de 1 à 5 ans

Supplément, en pour-cent, pour une durée d'ajournement de				
années	et mois			
	0-2	3-5	6-8	9-11
1	5,2	6,6	8,0	9,4
2	10,8	12,3	13,9	15,5
3	17,1	18,8	20,5	22,2
4	24,0	25,8	27,7	29,6
5	31,5			

Prévoyance professionnelle

▶ LPP

- Plans en primauté des prestations
 - 10 % des caisses de pensions en Suisse
 - Prevoyance.ne
 - CPEV, etc.
 - Prestations en % du salaire assuré
- Plans en primauté des cotisations
 - Chaque assuré a un «compte individuel»
 - Prestations en % de l'avoir de vieillesse prévisible

LPP

- ▶ Assuré à partir de 18 ans si salaire AVS dépasse CHF 20'880 par année (pour les risques invalidité et décès uniquement)
 - ▶ **A partir de 25 ans**, en plus des cotisations pour les couvertures de risques, **bonifications de vieillesse**
- formation d'un capital pour la retraite

LPP

- ▶ Salaire déterminant maxi
CHF 83'520
- ▶ Déduction de coordination avec l'AVS
CHF 24'360
- ▶ Salaire assuré maxi
CHF 59'160

LPP

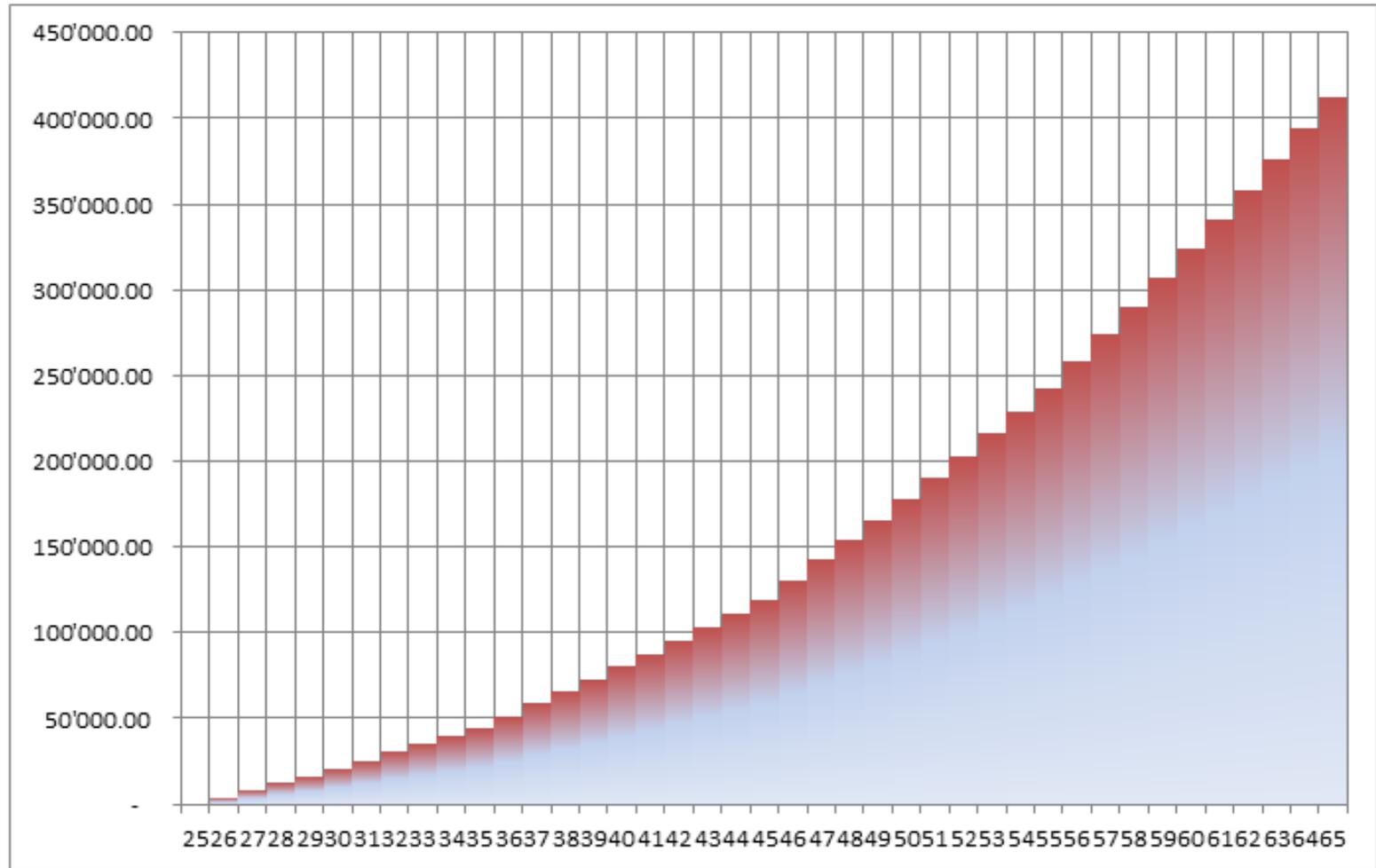
▶ Bonifications de vieillesse selon tranches d'âge

- 25–34 ans 7 %
- 35–44 ans 10 %
- 45–54 ans 15 %
- 55–65 ans 18 %

LPP

- ▶ Taux d'intérêt actuel applicable sur les bonifications de vieillesse : 2.00 %

LPP



LPP

- ▶ Taux de conversion de l'avoir de vieillesse en rentes : **6.80 %** (règlementation transitoire)

- Exemple :

CHF 500'000 d'avoir de vieillesse à 65 ans

→ rente annuelle	CHF	34'000
→ rente mensuelle	CHF	2'833

LPP

Retraite légale en	Hommes	Femmes
2011	6.95%	6.90%
2012	6.90%	6.85%
2013	6.85%	6.80%
2014	6.80%	6.80%

LPP

- ▶ En cas de retraite anticipée, généralement le taux de conversion diminue de 0.2 % par année
- ▶ 65 ans → 6.8 %
- ▶ 64 ans → 6.6 %
- ▶ 63 ans → 6.4 %
- ▶ 62 ans → 6.2 %
- ▶ 61 ans → 6.0 %
- ▶ 60 ans → 5.8 %

LPP

- ▶ Toutes les caisses de pensions doivent permettre à leurs assurés de retirer une partie de leur avoir de vieillesse en capital

→ maxi 25 %

- ▶ La plupart des caisses de pensions autorisent le retrait de 50 % à 100 % de l'avoir total en capital

LPP

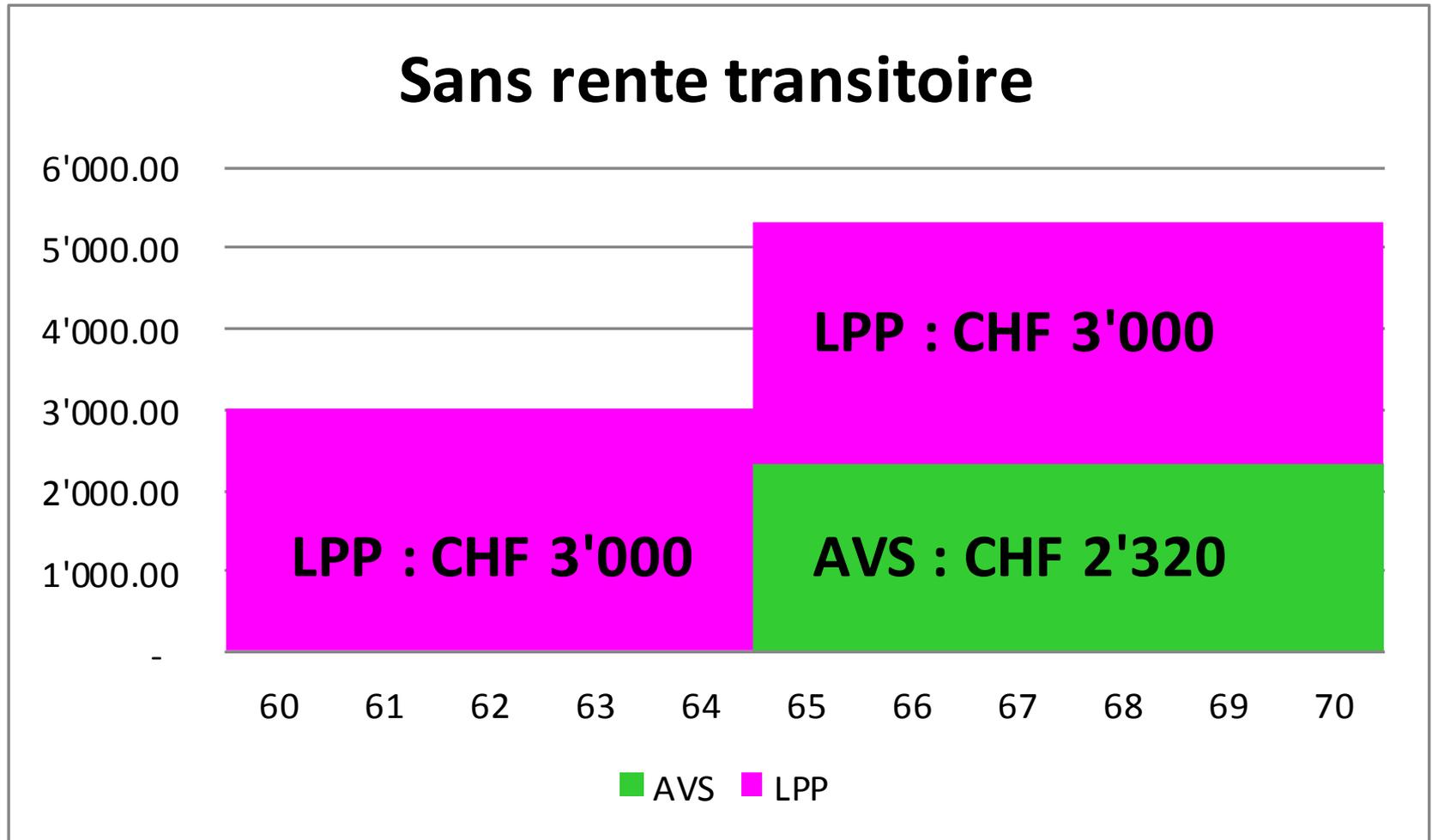
- ▶ Certaines caisses de pensions prévoient dans leur règlement la possibilité de toucher une «rente transitoire» en cas de retraite anticipée
 - Versée dès la retraite anticipée jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite selon l'AVS
 - Au maximum de 58 à 65 ans, mais le plus souvent de 60 à 65 ans
 - En principe, réduction de la rente de vieillesse à vie
Par exemple 24.30 % de la rente transitoire annuelle pour un «pont AVS» de 60 à 65 ans

LPP

- ▶ Exemple de «coût» d'une rente transitoire pour l'assuré :

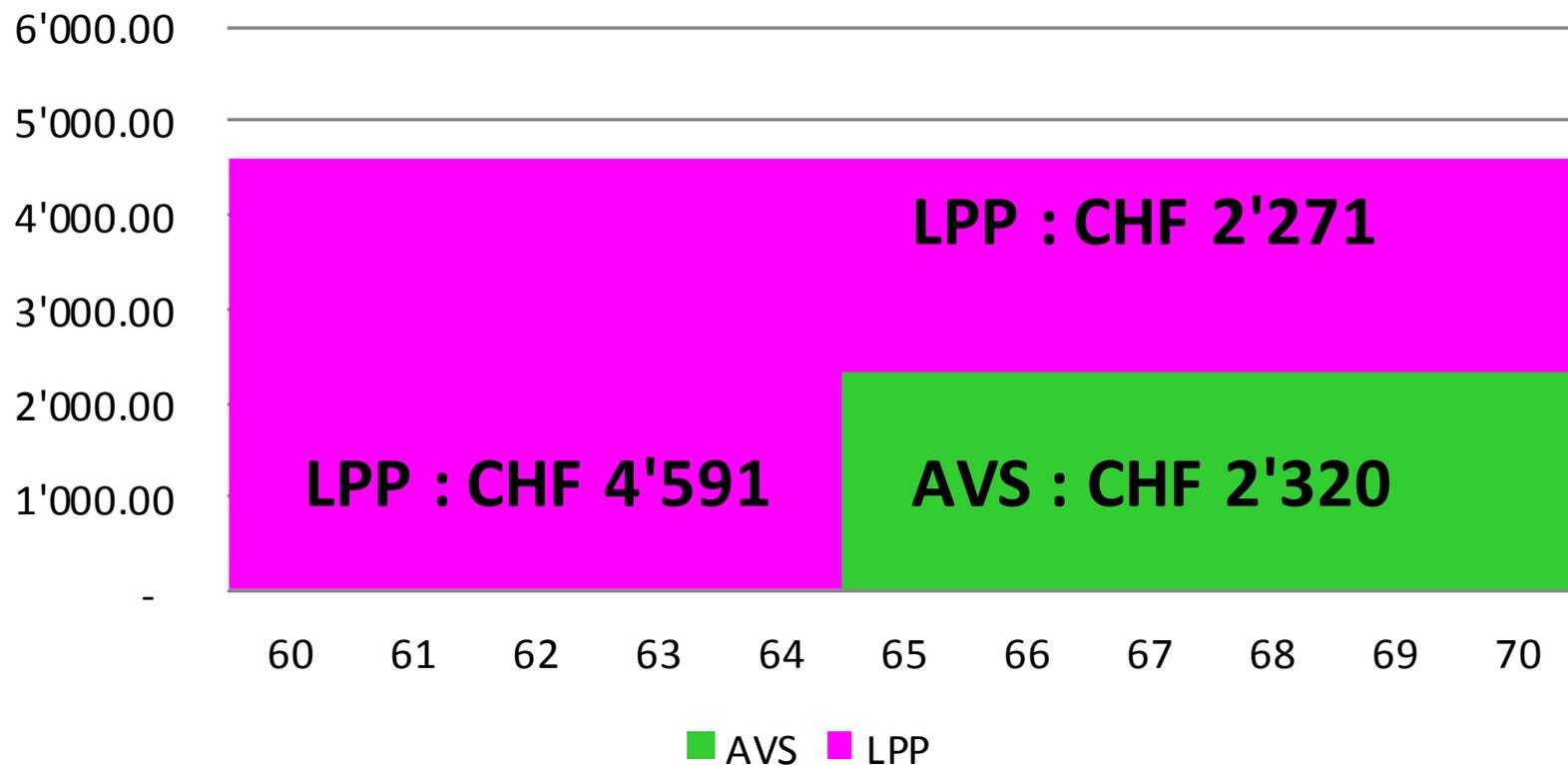
Durée de la rente transitoire (années)	Réduction de la rente de vieillesse en % de la rente transitoire annuelle versée
1	6,00%
2	11,40%
3	16,20%
4	20,50%
5	24,30%
6	27,70%
7	31,00%

LPP



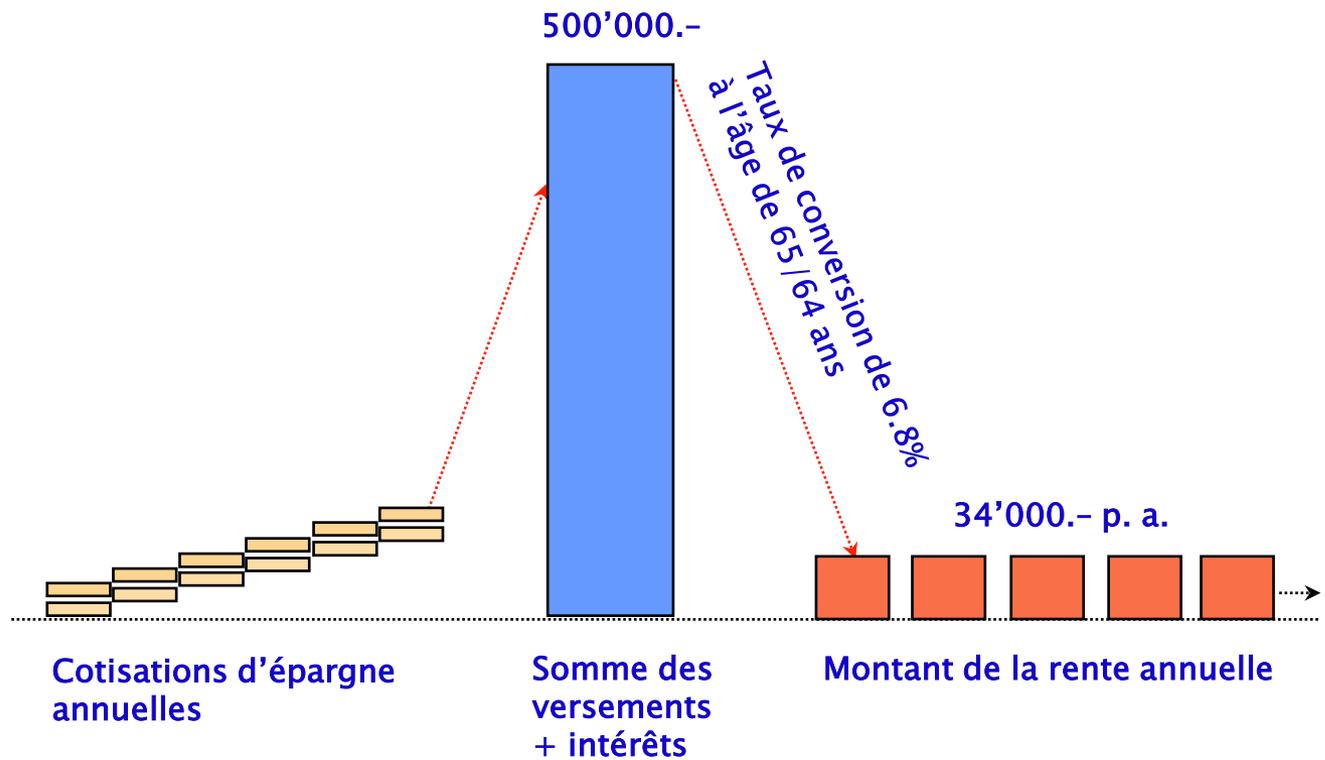
LPP

Avec rente transitoire



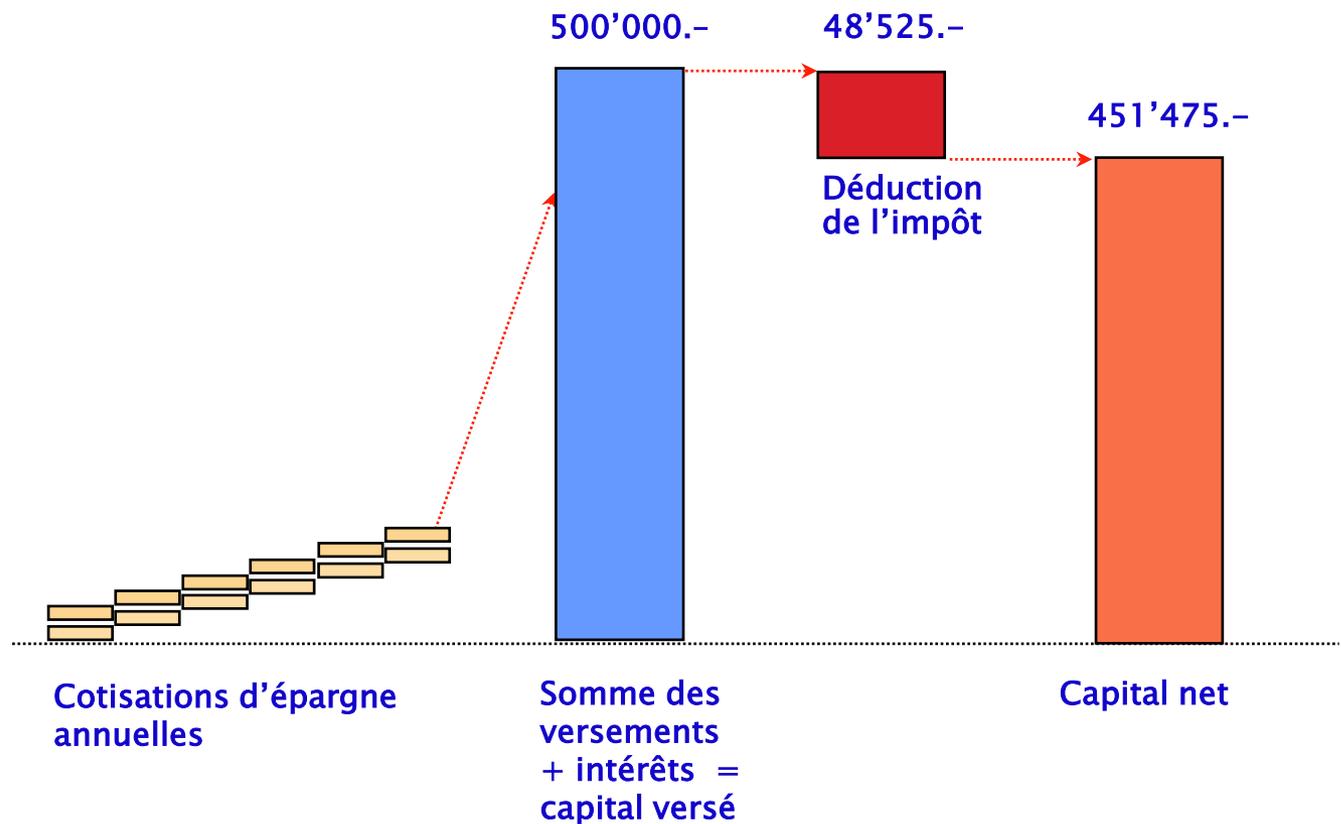
LPP

Versement de l'avoir de vieillesse sous forme de rente



LPP

Versement de l'avoir de vieillesse sous forme de capital



LPP

	Option rente	Option capital
Revenu	Fixe, selon taux de conversion	Variable, selon placements et prélèvements sur la fortune
Sécurité	Elevée	Variable, en fonction de la stratégie de placement
Maintien du capital	Aucun	Possible
Prestations pour le conjoint en cas de décès de l'assuré	60 % de la rente de vieillesse	Selon droit successoral, environ 75 % pour le régime de la participation aux acquêts
Survivants, après décès du conjoint	Aucun droit	Selon droit successoral
Souplesse	Aucune	Grande
Imposition	Rente imposée à 100 % par la Confédération et les cantons	Capital imposé une seule fois de façon distincte; ensuite, selon placements

3^e pilier

▶ Libre (b)

- Epargne
- Assurance-vie (3 b)
- Placements (actions, obligations, fonds, etc.)
- Immeubles, etc.

▶ Lié (a)

- Police de prévoyance liée
- Compte pilier 3 a

3^e pilier A

- ▶ Avantages fiscaux pour les personnes exerçant une activité lucrative soumise à cotisations AVS
 - Les versements effectués sur la police de prévoyance liée ou le compte pilier 3 A sont **déductibles des revenus imposables** avec des plafonds annuels
 - CHF 6'682 pour les personnes assurées LPP
 - CHF 33'408 pour les personnes non assurées LPP, mais au maximum 20 % du revenu déclaré à l'AVS
 - **Au moment du retrait, imposition** séparée des autres revenus à des taux préférentiels, progressifs en fonction du montant

3^e pilier A – Conditions pour retraits

▶ Age

- Au plus tôt 5 ans avant l'âge ordinaire de la retraite selon l'AVS → 60/59
- Au plus tard à l'âge ordinaire de la retraite selon l'AVS → 65/64 (possible jusqu'à 5 ans après si activités lucratives soumises à cotisations AVS)

▶ Encouragement à la propriété du logement

- Fonds propres pour l'acquisition de son propre logement
- Amort. hypothèque propre logement (tous les 5 ans)

▶ Salarié devient indépendant

▶ Quitter définitivement la Suisse

▶ Invalidité

3^e pilier A : Un bon placement grâce aux avantages fiscaux

Commune	Nendaz
Revenu imposable sans le versement	80'000.00
Versement annuel	6'682.00
Durée	10 ans
Revenu imposable avec le versement	73'318.00
Taux marginal d'imposition	21.66%
Economie annuelle d'impôts	1'447.00
Coût annuel net	5'235.00
Intérêts du compte 3 A	2.00%
Capital brut après 10 ans	74'629.00
Impôt de sortie	3'660.00
Capital net après 10 ans	70'969.00
Performance effective	5.46%

3^e pilier A : Un bon placement grâce aux avantages fiscaux

Commune	Nendaz
Revenu imposable sans le versement	80'000.00
Versement annuel	6'682.00
Durée	5 ans
Revenu imposable avec le versement	73'318.00
Taux marginal d'imposition	21.66%
Economie annuelle d'impôts	1'447.00
Coût annuel net	5'235.00
Intérêts du compte 3 A	2.00%
Capital brut après 5 ans	35'469.00
Impôt de sortie	1'628.00
Capital net après 5 ans	33'841.00
Performance effective	8.69%

3^e pilier A : Un bon placement grâce aux avantages fiscaux

Commune	Nendaz
Revenu imposable sans le versement	80'000.00
Versement annuel	6'682.00
Durée	2 ans
Revenu imposable avec le versement	73'318.00
Taux marginal d'imposition	21.66%
Economie annuelle d'impôts	1'447.00
Coût annuel net	5'235.00
Intérêts du compte 3 A	2.00%
Capital brut après 2 ans	13'768.00
Impôt de sortie	630.00
Capital net après 2 ans	13'138.00
Performance effective	16.12%

3^e pilier A : Ouvrir plusieurs comptes pour retraits échelonnés

Variante 1 :

Un seul compte

**Impôts de sortie
→ 8.15 % du capital**

Etat actuel		Echéances d'obligations et de polices de prévoyance	
	2026 65	2027 66	
Capital net	177'190	0	
Charge fiscale	-15'725	0	
Impôt fédéral direct sur le capital	-2'538	0	
Impôt cantonal sur le capital	-7'830	0	
Impôt communal sur le capital	-5'357	0	

Variante 2 :

3 comptes

**Impôts de sortie
→ 5.67 % du capital**

Etat actuel		Echéances d'obligations et de polices de prévoyance					Graphique	Mise en page
	2022 61	2023 62	2024 63	2025 64	2026 65			
Capital net	59'703	0	61'903	0	54'423			
Charge fiscale	-3'605	0	-3'761	0	-3'216			
Impôt fédéral direct sur le capital	-166	0	-179	0	-132			
Impôt cantonal sur le capital	-2'042	0	-2'127	0	-1'831			
Impôt communal sur le capital	-1'397	0	-1'455	0	-1'253			

Capitaux nets totaux, échelonnés : **CHF 176'029**

Total impôts de sortie : **CHF 10'582**

Optimisation fiscale

Diverses possibilités :

- Travaux d'entretien s/immeuble
- Versements sur police de prévoyance liée ou compte pilier 3 A
- Rachat d'années dans une caisse de pensions

Optimisation fiscale – Rachat d'années LPP

Exemple pour un rachat unique au 30.06.2011 de		20'000
Economie fiscale avec un taux marginal de	31.64%	6'328
Coût net du rachat		13'672

	Sans rachat	Avec rachat
Avoir de vieillesse au 01.01.2011	700'000	700'000
Avoir de vieillesse au 01.08.2014	821'523	842'572
Impôt unique et distinct lors du retrait	81'729	83'819
Capital net	739'794	758'753
Différence de capitaux nets		18'959
Performance obtenue avec ce placement		11.18%

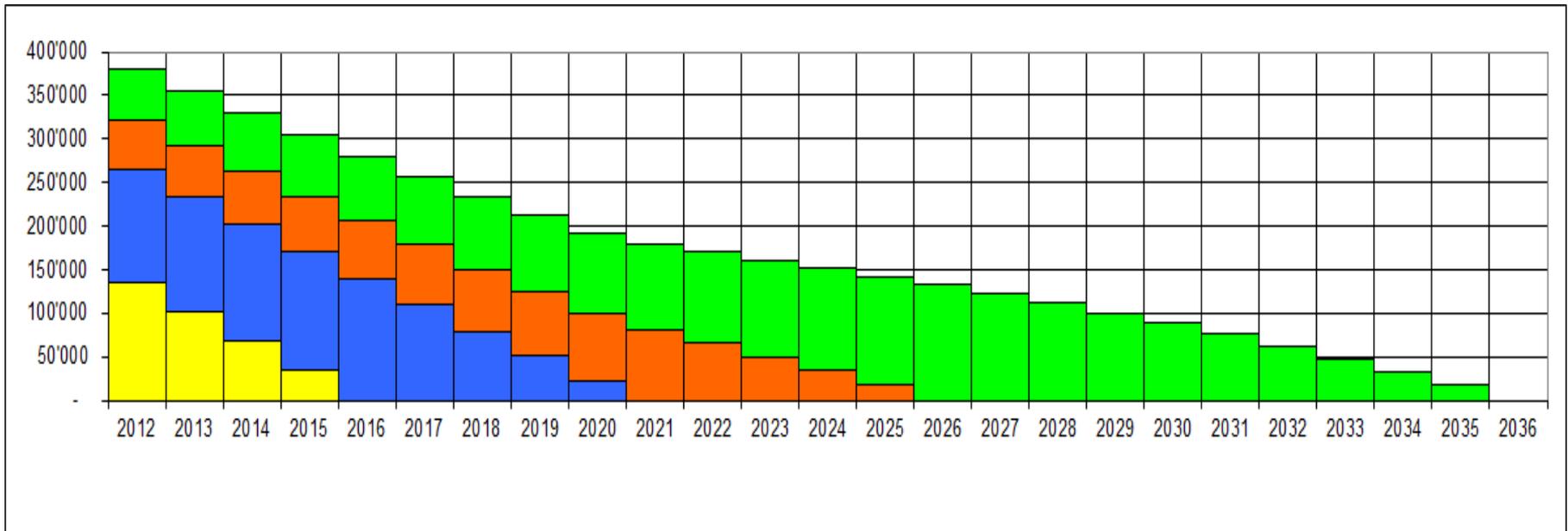
Attention ! Il faut respecter une durée de 3 ans minimum entre le rachat et le retrait!

Améliorer le budget par prélèvements sur la fortune

Diverses possibilités :

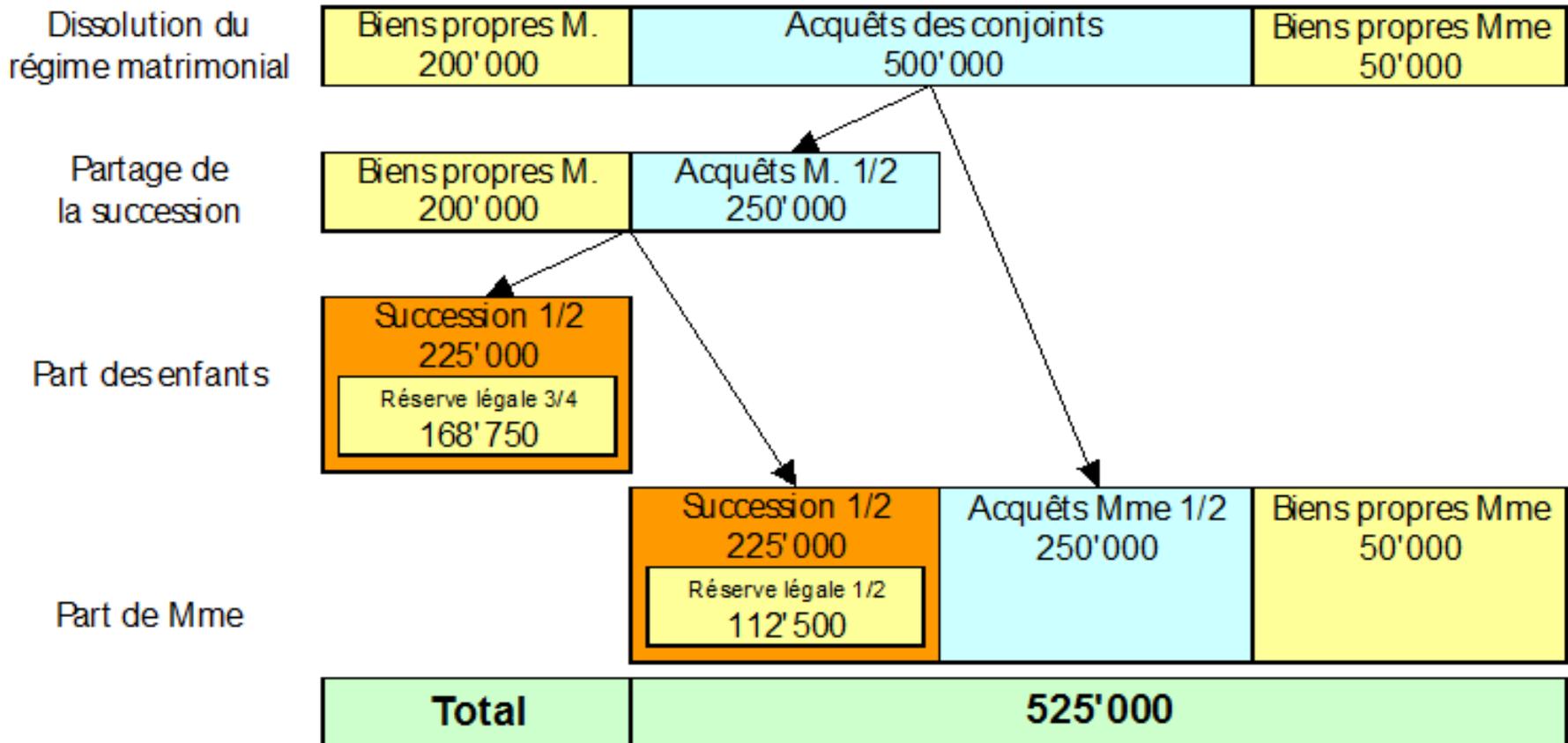
- Dans un **coffre** à la banque
- Sur un **compte d'épargne** et des **investissements à court terme**
- Conclure une **rente viagère**
- Effectuer des **placements** de durées et profils variés et les vendre petit à petit en fonction des besoins de liquidités

Améliorer le budget par prélèvements sur la fortune



Successions

Calcul des parts successorales en cas de décès de Monsieur



Cas tirés de la pratique

Choix des prestations de la Caisse de pensions lors d'une retraite anticipée à 62 ans

- Percevoir ou non une rente transitoire (pont AVS) de 62 à 65 ans ?
→ **Connaître le «coût» pour l'assuré** (voir tablette dans règlement)

Approximativement:

→ **Diviser le total des rentes transitoires perçues par 200**

Exemple: CHF 2'320 par mois pendant 36 mois
→ CHF 83'520 perçu en 3 ans
→ CHF 417 par mois réduction rente à vie

→ «Rentable» jusqu'à 80 ans environ...

Cas tirés de la pratique

Choix des prestations de la Caisse de pensions lors d'une retraite anticipée à 62 ans

- Quel capital (partiel) retirer pour obtenir des liquidités, tout en conservant une rente «suffisante» à vie ?

Exemple : Pour nos «vieux jours», nous aimerions recevoir chaque mois CHF 5'000 au total (AVS + LPP)

- Selon calcul prévisionnel, nous toucherons les rentes AVS entières maximales plafonnées de CHF 3'480 par mois
- Il faut donc CHF 1'520 par mois de rentes LPP
 - Calculer avec CHF 1'937 pour tenir compte de la réduction pour pont AVS
- Avec taux de conversion de 6.2 % → CHF 341'823 capital
- Avoirs dépassant ce montant peuvent être retirés en capital

Cas tirés de la pratique

Professions libérales :

Exemple → Médecin

Assuré facultativement dans une Caisse de pensions

- Choix du plan d'assurance (épargne + risques)
- Annoncer un salaire suffisant (optimisation fiscale)
- Stratégie de «rachats d'années»

Mes prestations

Exemple de «Canevas»

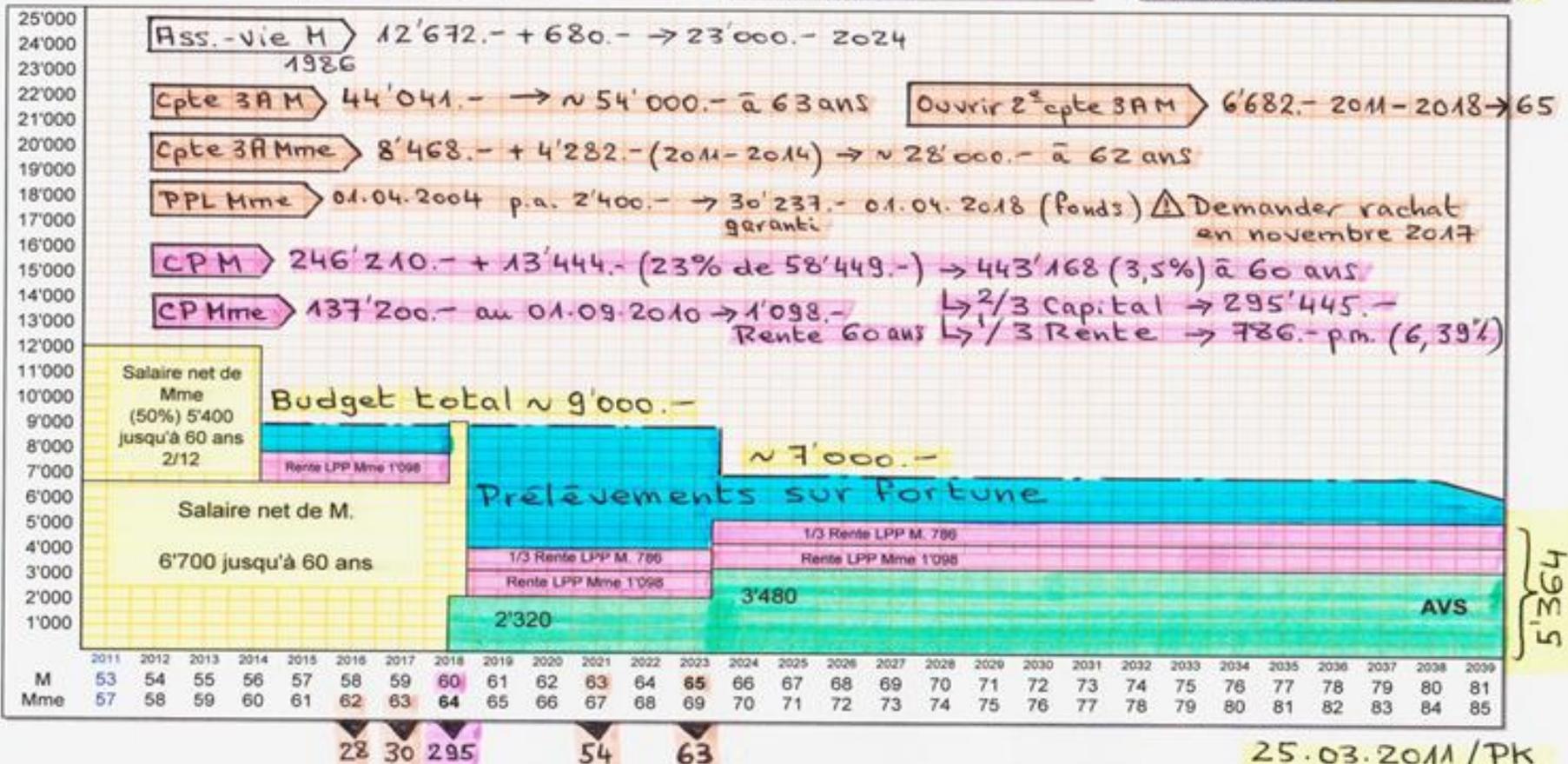
• Liquidités 136'

Valeur vénale	
Valeur fiscale	
Dette hypothécaire	
Valeur locative C/C	
Valeur locative IFD	

Valeur vénale	
Valeur fiscale	
Dette hypothécaire	
Valeur locative C/C	
Valeur locative IFD	

Appartement en PPE	
Valeur vénale	320'000
Valeur fiscale	241'000
Dette hypothécaire	172'000
Valeur locative C/C	10'845
Valeur locative IFD	10'845

2,45% → 18.04



CHF 200.00

Exemple de «Planification retraite»

Planification financière

pour

Famille

Michel et Isabelle Tartampion

Rue de la Planète Bleue 14

2300 La Chaux-de-Fonds



Ce document se fonde sur les indications que vous avez données sur votre situation actuelle ainsi que sur la législation en vigueur. Nous traitons les données avec le plus grand soin. Des erreurs de saisie ne peuvent cependant être exclues. Nous vous remercions de bien vouloir vérifier ce document. Il n'en résulte aucune obligation au sens juridique, ni pour vous ni pour Conseil Retraite.

CHF 800.00

1.2 Aperçu de votre fortune Tartampion Michel et Tartampion Isabelle

Bases

Cette présentation vous donne un aperçu de votre situation personnelle au 1er janvier 2011 y compris de vos financements par capitaux empruntés, ainsi que de votre fortune nette.

Actifs		Passifs	
Fortune en titres			
Compte de liquidités	60'000		
Marché monétaire/fiduciaire			
Obligation			
Action			
Fonds			
Total fortune en titres	60'000		
Fortune en prévoyance			
Prévoyance professionnelle	255'866		
Prévoyance liée 3a	92'141		
Prévoyance libre	32'700		
Total fortune en prévoyance	380'707		
Total immeubles	660'000	Total hypothèques	429'750
Total valeur de la fortune	1'100'707	Total du financement par capitaux empruntés	429'750
		Fortune nette	670'957
Total actifs	1'100'707	Total passifs	1'100'707

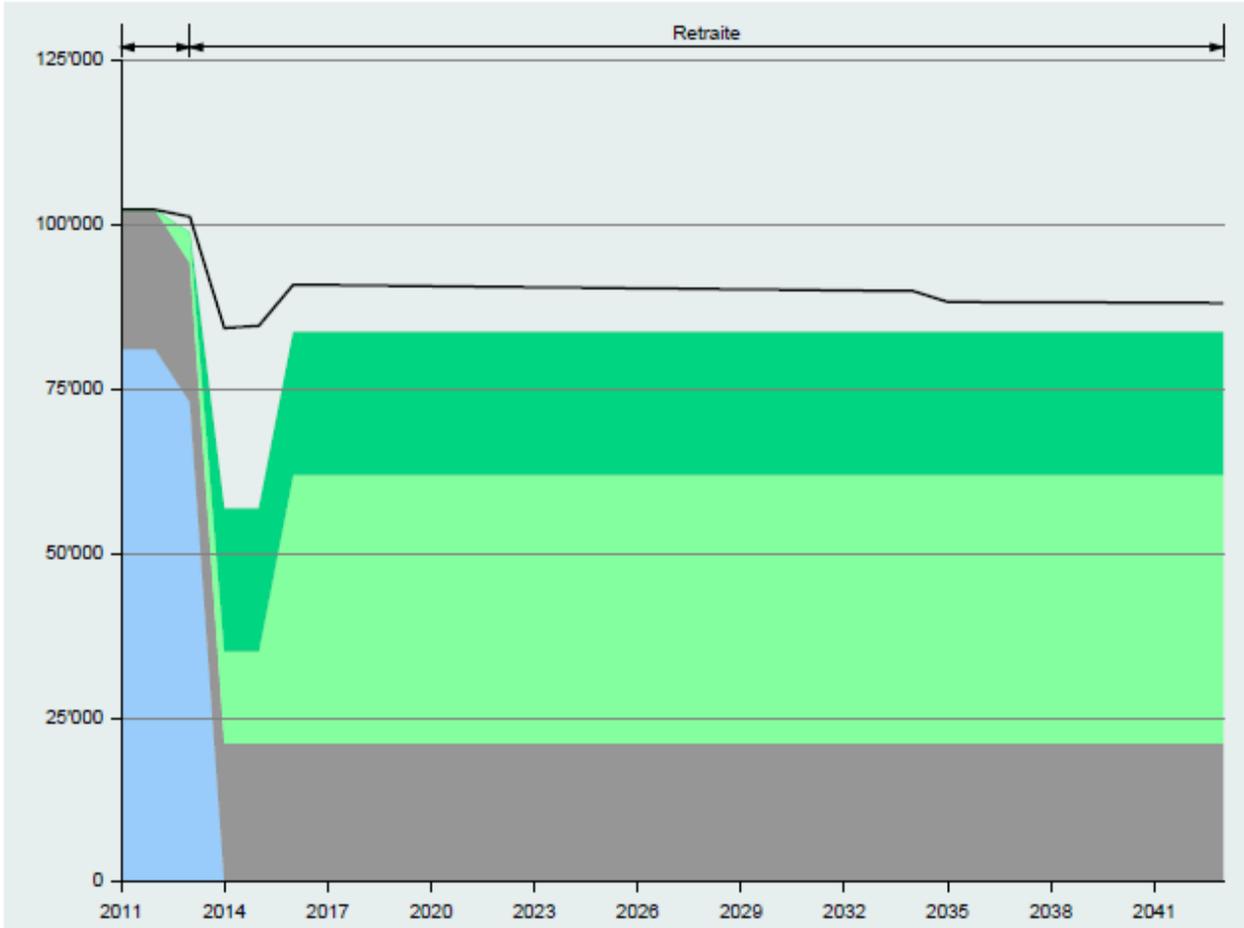
2.1.1 Evénements et mesures Tartampion Michel et Tartampion Isabelle

Etat actuel

Date	Evénements / mesures	
2011	février	Amortissement de l'hypothèque Taux variable de l'immeuble Appartement PPE, 2300 La Chaux-de-Fonds de CHF 1'598 / semestriel.
	septembre	Retraite anticipée Tartampion Isabelle.
2012	septembre	AVS, Tartampion Isabelle, Rente de vieillesse de CHF 13'920 par an.
	septembre	Prendre contact avec l'AVS pour calculer les cotisations comme non actif de M. de 2013 à 2014
	septembre	Prévoyance liée, Tartampion Isabelle, Compte d'épargne de CHF 26'015.
	septembre	LPP libre passage, Tartampion Isabelle, Capital en cas de vie de CHF 14'004.
2013	janvier	Retraite anticipée Tartampion Michel.
	janvier	Retrait anticipé LPP base, Tartampion Michel, Rente en cas de vie de CHF 21'816 par an.
2014	juillet	Prendre contact avec l'AVS pour toucher la rente de vieillesse de Monsieur dès le 01.01.2015 (65)
	novembre	Retrait anticipé Prévoyance liée, Tartampion Michel, Compte d'épargne de CHF 88'808.
2015	janvier	AVS, Tartampion Michel, Rente de vieillesse de CHF 21'180 par an (splitting).
	janvier	AVS, Tartampion Isabelle, Rente de vieillesse de CHF 19'632 par an (splitting).
	mars	Prévoyance libre AXA Winterthur, Tartampion Michel, Capital en cas de vie de CHF 45'736 par an.

2.1.2 Evolution des recettes et des dépenses Tartampion Michel et Tartampion Isabelle

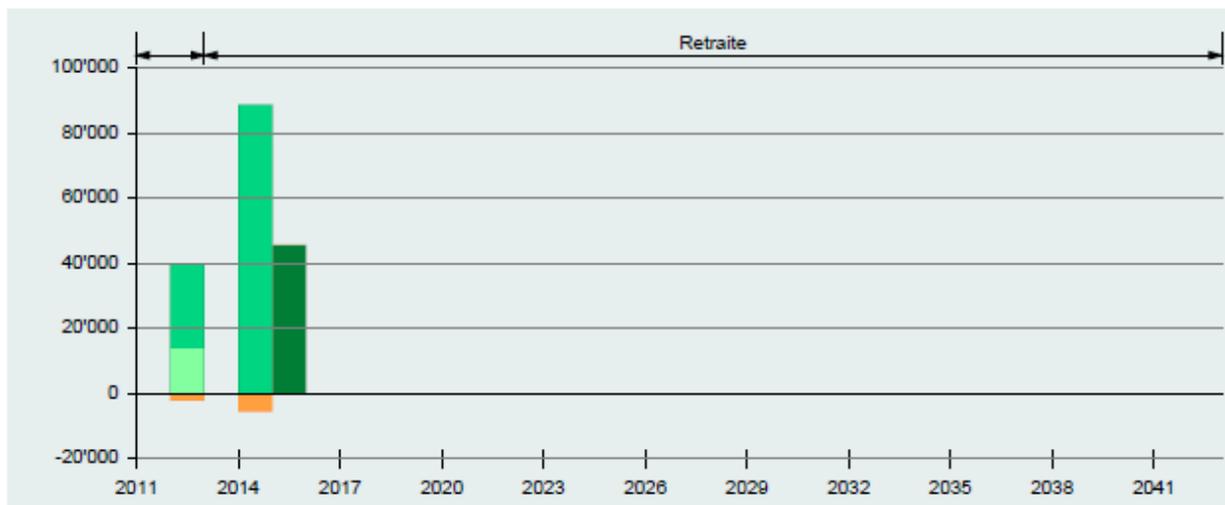
Cette présentation vous montre l'évolution des recettes et dépenses selon les catégories.



- Total des dépenses
- Prévoyance professionnelle
- Prévoyance étatique
- Revenus locatifs
- Revenu lucratif

3.2 Fiscalisation des versements en capitaux de la prévoyance Tartampion Michel et Tartampion Isabelle

Etat actuel



- Prévoyance professionnelle
- Prévoyance privée liée
- Prévoyance privée libre
- Charge fiscale

Prestations en capital		Année	2012	2014	2015
		Age (client/partenaire)	63/64	65/66	66/67
Prévoyance professionnelle	LPP-libre passage, Tartampion I., Capital en cas de vie		14'004		
Prévoyance privée liée	Tartampion M., Compte d'épargne			88'808	
	Tartampion I., Compte d'épargne		26'015		
Prévoyance privée libre	AXA Winterthur, Tartampion M., Capital en cas de vie				45'736
Total des prestations en capital BRUT			40'019	88'808	45'736
Impôts cantonal et communal			2'001	5'254	
Impôt fédéral direct			24	288	
Total de l'imposition des prestations en capital			2'025	5'542	
Total des prestations en capital NET après impôts			37'994	83'266	45'736
Imposition en pourcentage du capital brut			5.06%	6.24%	%

Planification de la retraite

▶ Pour répondre au mieux à vos questions individuelles, je vous propose :

- **Entretien de 90 minutes à votre domicile**
 - Réalisation d'un résumé sur une feuille A4 «Canevas»
Coût: CHF 200.00
- **Planification retraite**
 - Coût: CHF 800.00
Y compris «Canevas» et 2^e entretien de 90 minutes après réalisation du dossier



▶ Tous les détails, avec des exemples → www.conseil-retraite.ch

078 806 75 10